

**ASILE
EUROPÉEN :**
VERS
L'HARMONISATION
PAGE 2



**SOMMET DE
COPENHAGUE :**
DES ENGAGEMENTS
CHIFFRÉS
PAGE 3



**TRAITÉ
DE LISBONNE :**
QU'EST CE
QUI CHANGE ?
PAGE 4



> **entretien**

« DE L'ENTHOUSIASME ET DE LA DÉTERMINATION »

Sylvie Guillaume, vous avez été récemment élue députée européenne, le 7 juin dernier. Quelles sont vos premières impressions face à ce nouveau mandat ?

Sylvie Guillaume : Cela fait désormais six mois que je siége au Parlement Européen. J'ai tout d'abord ressenti une certaine émotion et un grand enthousiasme lorsque je suis arrivée. Pouvoir améliorer la vie des citoyens à l'échelle européenne, je suis convaincue que c'est une, si ce n'est la voie d'avenir dans nos sociétés contemporaines. Ensuite, j'ai été assez impressionnée par la quantité d'informations qui nous sont envoyées. Les dossiers sont nombreux et souvent complexes et il faut, comme on dit « se mettre dans le bain ». Au bout de quelques mois, je suis peu à peu plus à l'aise avec les contenus, les procédures, les visages de mes collègues, les nationalités, les stratégies aussi ! Désormais, c'est une grande détermination qui

**« le champ du travail
devant nous
est immense »**

m'anime. Précisément parce que le champ du travail qui est devant nous est immense, je mets toute mon énergie dans cet engagement, et j'espère pouvoir contribuer à mener des politiques utiles à nos concitoyens.

Sur quels sujets travaillez-vous, précisément ?

Le travail parlementaire est réparti entre différentes commissions thématiques. Je suis membre titulaire de la commission LIBE, c'est à dire Libertés Civiles, Justice, Affaires Intérieures. Cette commission traite des questions d'immigration, d'asile, de coopération policière et judiciaire, de protection des droits de l'homme, de lutte contre les discriminations... Ce sont des thèmes qui me passionnent. Je viens d'ailleurs d'être nommée rapporteur sur la révision de la directive concernant la procédure d'octroi et de retrait du statut de réfugié, un des textes essentiels dans la réalisation d'un Régime d'Asile Européen Commun.

En outre, je suis suppléante des commissions FEMM (droits des femmes et égalité des genres) et AFCO (affaires constitutionnelles) où le travail ne manque pas et auxquelles j'essaye aussi de consacrer du temps !

Quelles sont pour vous les perspectives en 2010 pour l'Union Européenne ?

Avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne le 1^{er} décembre dernier, je suis assez impatiente de voir se mettre en place les pouvoirs renforcés du Parlement. De nombreux dossiers passent en codécision, c'est à dire que le Parlement européen, instance démocratiquement élue, sera co-législateur avec le Conseil Européen (la réunion des ministres), alors qu'avant il n'était souvent que consulté. Le Parlement voit ses pouvoirs notamment renforcés sur les sujets qui m'occupent, comme la politique migratoire. Par ailleurs, la règle de la majorité qualifiée est étendue pour les votes au sein du Conseil. Je vois dans ces évolutions institutionnelles une opportunité pour l'Europe de pouvoir avancer plus vite, et en bonne intelligence.

Le centre d'accueil de Lampedusa, en Italie, a été construit avec des subventions européennes.



L'ASILE EUROPÉEN EN CHIFFRES

238 365
nombre de demandes d'asile enregistrées en UE en 2008

26 % :
taux de réponses positives accordées (octroi du statut de réfugié, protection subsidiaire...). Mais de grandes disparités existent entre les États : ce taux est de **51%** au Pays Bas, mais seulement de **1%** en Grèce.
source Eurostat

> Dossier

VERS LA CONSTRUCTION D'UN RÉGIME D'ASILE EUROPÉEN COMMUN

Sylvie Guillaume, au sein de la commission parlementaire LIBE (Libertés Civiles, Justice, Affaires Intérieures) travaille en particulier sur les questions d'asile. Globalement, le système d'asile actuel mérite d'être réformé du fait des trop grandes disparités existant entre les systèmes nationaux, s'agissant notamment des critères prévus pour attribuer le statut de réfugié et de la définition du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire avec les droits qui en découlent. Or il est essentiel au niveau européen de se doter de normes qui permettent un accès véritablement effectif à l'asile pour toutes les personnes fuyant les persécutions.

Depuis 10 ans, les États membres de l'Union Européenne ont décidé d'harmoniser leurs politiques en matière d'asile. Mais à ce jour, de graves dysfonctionnements subsistent, car les États membres se sont contentés jusqu'à présent d'un plus petit dénominateur commun

A titre d'exemple, le règlement « Dublin II » établit que l'État membre responsable de la demande d'asile est l'État d'entrée dans l'Union, ceci afin d'éviter des demandes successives ou simultanées d'asile dans différents pays. Or en raison de cette mesure, nombre de demandeurs d'asile craignent de déposer une demande d'asile dans l'État de leur première entrée sur le territoire de l'UE, surtout si ce dernier est la Grèce ou Malte, car leurs chances de voir leur demande d'asile aboutir sont insignifiantes.

Face à cette situation, l'Union européenne a décidé de travailler sur la révision des directives régissant cette politique d'asile, afin d'aller vers une réelle harmonisation et une plus grande solidarité entre les États. Les directives concernant notamment les conditions d'accueil des demandeurs, la révision du règlement de Dublin II, les normes minimales sur l'octroi du statut de réfugié ou la création d'un Bureau Européen d'asile sont en cours de révision. L'objectif est de

renforcer les droits des demandeurs, et de lisser les différences de traitements entre États afin de bâtir une véritable équité pour les demandeurs d'asile.

En mai 2009, la première partie de ce « paquet asile » a été votée au Parlement. Martine Roure, précédente eurodéputée et vice présidente socialiste au Parlement Européen, avait notamment travaillé sur l'amélioration des conditions d'accueil des demandeurs. Ces différentes directives sont actuellement sur le bureau du Conseil des ministres, avant de revenir au Parlement pour une éventuelle deuxième lecture. Une deuxième phase se poursuit avec l'examen des directives révisées sur l'octroi ou le retrait du statut de réfugiés et les conditions à remplir pour obtenir le statut de réfugié. Peu à peu, l'harmonisation des politiques européennes permet de bâtir une véritable égalité à l'échelle du continent.

En lien avec les réseaux associatifs

Sylvie Guillaume a rencontré récemment Forum Réfugiés, Migreurop et ECRE, le réseau européen des ONG d'aide aux demandeurs d'asile. Elle est en lien régulier avec ces associations, et d'autres, qui, de par leur action de terrain, lui apportent un éclairage utile dans son travail.

Quelles procédures européennes d'octroi du statut de réfugié ?

Sylvie Guillaume a été nommée début décembre rapporteur sur la directive relative aux normes minimales d'octroi du statut de réfugié, dite « directive procédures ». C'est elle qui sera chargée, au sein du Parlement, de travailler sur une nouvelle version de ce texte. Elle aura donc la responsabilité, en lien avec ses collègues de la commission LIBE, ainsi qu'avec les shadow rapporteurs des autres groupes politiques, de bâtir un texte ambitieux permettant de pallier aux insuffisances actuelles, et acceptable par tous.

Déception autour d'un accord non contraignant

Le 18 décembre dernier s'est achevée à Copenhague la 15^e conférence annuelle sur le changement climatique.

Lors de ce rendez-vous international, les dirigeants du monde entier avaient pour objectif de parvenir à un accord pour succéder au Protocole de Kyoto prenant fin en 2012. Cet instrument engage actuellement les 172 États qui y adhèrent à respecter des objectifs individuels de réduction ou de limitation de leurs émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, considérées comme étant la cause principale du réchauffement climatique. Malheureusement, les plus gros pollueurs (comme la Chine et les États-Unis) n'étant pas engagés dans ce protocole, une grande part des émissions mondiales de carbone échappent à cet accord. Alors que cette conférence de Copenhague avait soulevé énormément d'espoirs quand à la possibilité de construire un véritable accord de gouvernance mondiale, associant pays industrialisés et pays en développement, permettant de réorienter significativement nos modes de développement par des efforts fermes sur les émissions de CO₂, c'est le sentiment d'un immense gâchis qui domine.

Un accord, non contraignant, a certes été trouvé, autour duquel la confusion règne: signé par une vingtaine de pays industrialisés dont la Chine, il a été dénoncé par de nombreux pays en développement comme ayant

été négocié en catimini, à l'encontre du fonctionnement multilatéral qui prévaut à l'ONU. Or la solidarité entre pays industrialisés et en développement était l'un des enjeux fondamentaux de ce sommet: des questions comme la reconnaissance d'une « responsabilité commune mais différenciée » ou l'effort financier des pays développés en faveur des pays en développement pour les soutenir dans l'évolution vers des modèles pauvres en carbone étaient au cœur des négociations. L'échec s'est d'ailleurs noué dans l'incapacité de la Chine et des États-Unis à s'entendre sur la répartition des responsabilités et des efforts à porter.

Si on peut largement déplorer qu'une Union Européenne unie ait été absente du rapport de force dans les négociations, laissant une fois de plus les États en première ligne, on peut noter que l'accord reprend quelques points défendus dans la résolution votée par les parlementaires européens le 25 novembre dernier (voir encadré) comme « l'objectif des 2° » ou la mise en place d'une aide annuelle de 30 Milliards d'euros pour les pays en développement.

Il ne reste plus qu'à espérer que la prochaine conférence de Mexico en 2010 aura une issue plus encourageante pour l'avenir que la conférence de Copenhague.

Une sculpture de glace dans la cour du Parlement pour symboliser l'urgence du réchauffement climatique.



> focus

Quel financement pour soutenir les pays en développement?

Les députés européens de gauche et écologistes ont soutenu des amendements pour la création d'une taxe sur les transactions financières internationales, de « type taxe Tobin », pour financer les efforts de sobriété énergétiques des pays en développement. Malheureusement, cela n'a pas été retenu. Le PPE (la droite européenne, dont l'UMP fait partie) et l'ALDE (les libéraux, dont le MODEM fait partie) ont fait en sorte que cette mention disparaisse du texte de la résolution. Ce comportement regrettable est totalement en contradiction avec les objectifs affichés par Nicolas Sarkozy et Jean-Louis Borloo dans le plan « Justice Climat », qui prône justement une taxe de ce type...

LA RÉOLUTION DU PARLEMENT EN CHIFFRES :

Les parlementaires européens s'étaient prononcés le 25 novembre dernier, en amont du sommet, prenant position pour un accord ferme, chiffré et contraignant, autour des points suivants :

« objectif des 2° » : maximum d'augmentation de la température moyenne mondiale comparé à l'ère pré-industrielle.

25 à 40% : objectif de réductions d'émissions de gaz à effets de serre d'ici 2020 pour les pays développés.

80% : objectif de réductions des émissions de gaz à effets de serre à l'horizon 2050

15 à 30% : objectif de limitation de croissance des émissions des pays en développement.

30 Milliards d'€ : contribution annuelle minimum de l'Union Européenne pour l'aide et le soutien aux pays en développement dans leurs efforts de réduction d'émissions.

inauguration de la permanence parlementaire



Jeudi 19 novembre, Sylvie Guillaume inaugurait sa permanence parlementaire dans le centre ville de Lyon. A cette occasion, la députée

a rappelé qu'elle souhaitait faire de ce lieu un espace ouvert à tous, et qu'elle l'envisageait comme un outil pour rendre plus visibles son travail de parlementaire et la réalité de l'Union Européenne pour les citoyens. (adresse en p.4)

Soutien aux salariés de St Chamond

Mardi 27 octobre, Sylvie Guillaume et Vincent Peillon se sont rendus à St Chamond (42), à l'invitation du maire Philippe Kizirian, pour rencontrer les salariés des entreprises Siemens et ThyssenKrupp-Mavilor, menacés par deux graves plans de licenciements. Deux sites industriels aux alentours de St Chamond, deux projets larvés de délocalisations et de chaque côté plusieurs centaines d'emplois menacés. Les deux députés européens ont écrit aux directions de ces deux groupes pour demander à être reçus, afin que soient élaborées des solutions alternatives, préservant l'emploi dans la région. Les réponses obtenues sont tout à fait insatisfaisantes, la mobilisation continue.

Plus de 50 Rhônalpins au Parlement



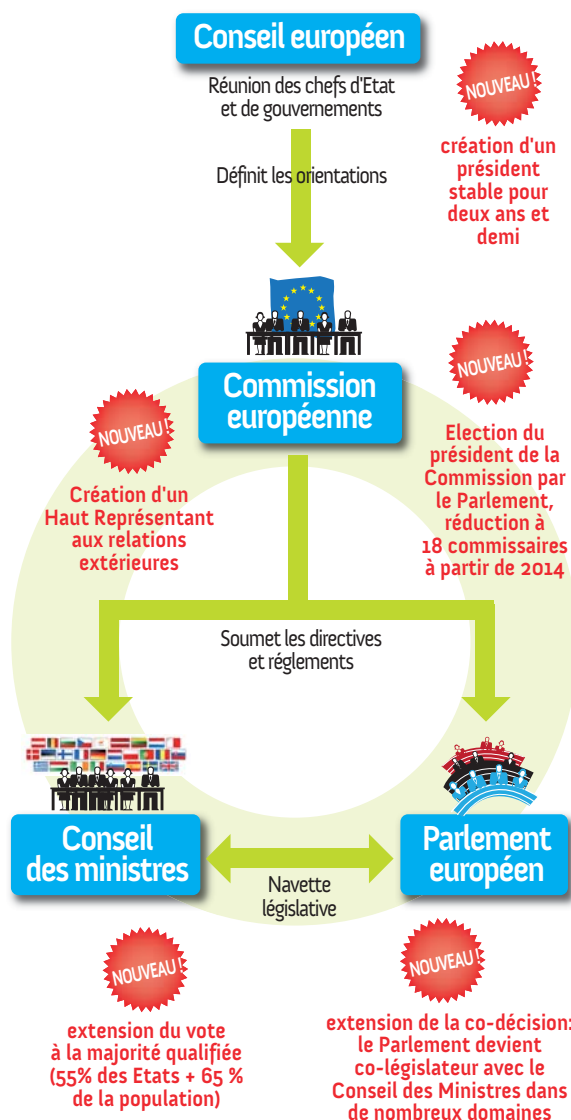
Mercredi 25 novembre, Sylvie Guillaume a accueilli un groupe de plus de 50 Rhônalpins venus visiter le Parlement Européen de Strasbourg. Partis de Lyon en bus à 5h du matin, saluons leur courage de s'être levés aussi tôt pour venir voir un aperçu du fonctionnement du Parlement pendant la session ! La députée a répondu à leurs questions et échangé avec eux sur son travail, ses impressions, ses priorités comme élue européenne. Le groupe a ensuite pu assister aux débats dans l'hémicycle. Ce fut un moment très convivial et enrichissant pour les visiteurs comme pour la députée qui a pu leur faire partager son début d'expérience de parlementaire européenne. Bien évidemment, l'expérience sera reconduite !

> Comment ça marche ?

TRAITÉ DE LISBONNE : QU'EST CE QUI CHANGE ?

Le 1^{er} décembre 2009 est entré en vigueur le Traité de Lisbonne, succédant ainsi au traité de Nice. Ce traité prend en compte la réalité d'une Europe à 27 et apporte plusieurs modifications institutionnelles majeures. Petit tour d'horizon schématique.

Tout d'abord, notons la nomination d'un président du Conseil Européen pour deux ans et demi, et la création d'un poste de Haut Représentant de l'Union pour la Politique Extérieure et de Sécurité Commune. Les nominations à ces postes d'Hermann Van Rompuy et de Catherine Ashton sont apparues comme décevantes de prime abord ; il faudra leur laisser l'occasion de faire leurs preuves. De nombreux domaines passent désormais sous le régime de la majorité qualifiée du Conseil et non plus de l'unanimité. On peut donc espérer un fonctionnement institutionnel plus fluide. Notamment dans le domaine de l'immigration légale et de la coopération policière et judiciaire, c'est désormais la majorité qualifiée (55% des Etats représentant 65% de la population) qui est de mise. La fin du système des « piliers » et l'extension de la codécision sont également de bonnes nouvelles. Ainsi, les pouvoirs du Parlement sont renforcés. Alors qu'il n'était que consulté par le Conseil des ministres, il sera désormais co-législateur dans de nombreux nouveaux domaines, avec voix égale dans les négociations. Malheureusement, la ratification du traité s'est faite au prix de plusieurs exceptions (« opt out ») négociées par des pays comme le Royaume Uni, l'Irlande ou, plus récemment, la République Tchèque. C'est tout à fait regrettable.



> Brèves au Parlement

Récompense au film « Welcome »



Le Prix LUX est remis chaque année à un film européen pour récompenser sa défense des valeurs européennes. C'est le film Welcome, de Philippe Lioret, avec Vincent Lindon, jouant le rôle d'un maître nageur qui aide un migrant à se rendre clandestinement en Angleterre, abordant avec justesse les questions d'immigration et de solidarité qui a été primé fin 2009 par les eurodéputés. Pour Sylvie Guillaume, cette récompense est un symbole très positif qui équilibre un contexte politique répressif à l'égard des migrants : c'est un signe fort adressé aux gouvernements qui défendent une vision exclusivement de l'Europe "forteresse".

Composition de la nouvelle Commission Européenne



Le 27 novembre dernier, Jose Manuel Durão Barroso a annoncé la répartition des portefeuilles de la nouvelle Commission Européenne. 27 membres, désignés par les gouvernements des Etats membres. Sans surprise, c'est Michel Barnier qui est le nouveau commissaire Français. Il hérite du portefeuille fondamental du marché intérieur et des services financiers, et aura la lourde tâche de faciliter la circulation des biens et des services, tout en progressant dans la régulation des marchés financiers. La Commission européenne compte 18 hommes et 9 femmes, parmi lesquels 11 conservateurs, 9 libéraux, 2 sans étiquette et seulement 5 socialistes. Les députés de gauche auront fort à faire pour orienter la législation vers plus d'Europe sociale.

> contact

SYLVIE GUILLAUME, députée européenne

Bruxelles : Parlement Européen
Rue Wiertz, 60 - Bureau ASP 14 G 246-250 - B-1047 Bruxelles
Tél : +32 (0)2 284 54 33
sylvie.guillaume@europarl.europa.eu

Lyon : permanence parlementaire
1, place Louis Pradel - F-69001 Lyon
Tél : +33 (0)4 78 98 74 23
contact@sylvieguillaume.eu

Pour aller plus loin, retrouvez-nous sur le blog : www.sylvieguillaume.eu

